



COMMISSION LOCALE
D'INFORMATION
de Nogent-sur-Seine

Motion de la CLI relative au projet d'accueil de nouveaux réacteurs nucléaires sur le site de Nogent-sur-Seine

Les membres de la Commission Locale d'Information, la CLI, de Nogent-sur-Seine, réunis en Assemblée Générale le mercredi 14 juin 2023, prennent acte du projet porté par les élus locaux et les différents acteurs du territoire, de candidater pour l'installation de nouveaux réacteurs EPR 2 sur le site actuel du CNPE, et confirment leur volonté de prendre toute leur part dans l'information au grand public au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet.

Le centre nucléaire de production d'électricité de Nogent-sur-Seine est composé de 2 réacteurs à eau pressurisée de 1 310 MW. Initialement prévu pour 4 réacteurs, il dispose d'une réserve foncière adéquate, et encore évolutive.

Situé hors zone sismique, le site est alimenté par la Seine, fleuve qui a montré sa résilience en été, notamment grâce aux ouvrages des Grands Lacs qui assurent un débit constant et maîtrisé et permettent le bon fonctionnement des réacteurs.

Alors que les acteurs publics locaux soutenus par le CNPE de Nogent-sur-Seine, ont présenté au Président de la République comme au Président Directeur Général de EDF, la candidature officielle du site pour accueillir ces nouveaux réacteurs, les membres de la CLI ont souhaité apporter leur contribution et ainsi s'inscrire dans la démarche globale.

La mission des membres de la CLI est de créer les conditions de l'échange entre la population et l'exploitant EDF. Ces échanges sont réguliers, constructifs et de qualité.

C'est la raison pour laquelle, considérant les complexités d'un tel projet, il apparaît essentiel de bien informer les citoyens. A chaque étape de la décision, la CLI souhaite être un acteur incontournable pour relayer une information objective essentielle.

Vote de la motion lors de l'Assemblée Générale

La motion a été mise au vote lors de l'Assemblée Générale de la CLI le 14 juin 2023. Les membres qui ne pouvaient être présents avaient été invités à voter par correspondance avant la réunion.

La motion a été adoptée à l'unanimité par 36 voix POUR (dont 6 votes par correspondance).